



**Séance du Conseil d'établissement du mardi 4 octobre 2011 à 19h00**  
**Compte rendu n° 6 - Présidence : Monsieur Augustin Perez**

<b>Présent-e-s :</b>	Mesdames Stéphanie BRUN BULLIARD, Bernadette CHIUPPI, Géraldine STEINER, enseignantes Mesdames Laurence CASOT et Dominique GROS, Messieurs Serge BROQUARD et Olivier MORZIER, parents Madame Valérie BOESCH, adjointe au Maire, commune de Gy Monsieur Jean-François ACKERMANN, adjoint au Maire, commune de Presinge Monsieur Denis CHENEVARD, adjoint au Maire, commune de Jussy Monsieur Florio TOGNI, président de la commission scolaire de la commune de Meinier
<b>Excusé-e-s :</b>	Madame Monique TINGUELY, enseignante, école de Meinier Monsieur Alain CORTHAY, adjoint au Maire, commune de Meinier  Bienvenue à Mme Stéphanie BRUN BULLIARD, qui remplace Mme Martine BONVIN, enseignante partie à la retraite ainsi qu'à Madame Valérie BOESCH, adjointe au Maire de la commune de Gy
<b>Compte rendu :</b>	Madame Anne MORENO, secrétaire de l'établissement
<b>Ordre du jour</b>	<b>Synthèse</b>
<b>1. Point de situation sur la rentrée scolaire</b>	<p>La rentrée s'est déroulée de manière paisible. Il y a eu pas mal de mouvements au mois d'août avec le départ de 8 élèves et l'arrivée de 10 autres. Le foyer de Presinge génère une partie de ces mouvements. L'autre partie étant le départ des élèves vers les écoles privées. Les parents ne l'annonçant pas toujours à l'avance.</p> <p>Monsieur PEREZ a limité les entrées dans l'établissement par dérogation afin d'anticiper l'arrivée des habitants dans les nouvelles constructions.</p> <p>Ci-dessous les effectifs pour les écoles</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Jussy</b> 102 élèves, taux d'encadrement de 18.42, classes de 19 à 23 élèves avec une 5<sup>ème</sup> primaire en degré pur</li><li>- <b>Meinier</b> 161 élèves, taux d'encadrement de 18.20, classes de 16 à 24 élèves (6P = 24 élèves) sinon une moyenne 20 élèves</li><li>- <b>Gy</b> 39 élèves, taux d'encadrement de 17.79, classes de 19 à 20 élèves</li><li>- <b>Presinge</b> 40 élèves, taux d'encadrement de 16.77, classes de 20 élèves</li></ul> <p>Soit un total de 342 élèves, avec un taux d'encadrement de 18.04. Nous avons 2 élèves de plus par rapport à la fin de l'année scolaire dernière (340)</p> <p><b>Changements pour l'établissement :</b></p> <p>Les nouveaux enseignants : Monsieur Dennis PFISTER a remplacé Madame Martine BONVIN à l'école de Jussy. Il est titulaire de la classe des 7èmes/8èmes primaire. Monsieur Patrick GALSTER a remplacé Madame Sylvie MASSAROTTO qui a rejoint l'équipe de Jussy. Il tient la classe de 8<sup>ème</sup> primaire.</p> <p>La classe d'accueil de l'école de Presinge est tenue à 50% par Madame Emmanuelle MONTANI. Se rendent actuellement à Presinge 7 élèves. 4 enfants viennent du Foyer de Presinge, 1 élève de l'école de Meinier, mais également une élève de l'école de Puplinge et une de l'école de Pont-Bochet.</p> <p>Deux élèves viennent de la classe de Madame CHIUPPI et deux de celle de Madame FLAMAND. Les élèves sont en classe d'accueil à mi-temps afin de favoriser leur apprentissage du français. A Presinge, ils sont dans leur classe pour des activités telles que : les travaux manuels, l'éducation physique, les sciences. Pour des leçons auxquelles ils peuvent participer malgré le fait qu'ils ne parlent notre langue, ni, parfois, ne connaissent notre alphabet.</p>

	<p>L'enseignement secondaire a également des classes d'accueil. Contrairement à notre ordre d'enseignement, les élèves y sont accueillis à plein temps. Le cycle d'orientation du Foron en a une.</p> <p>Madame E. MONTANI se déplace également dans les écoles. Cela à 50% pour son deuxième mandat, de titulaire de classe d'accueil volante.</p> <p>Une nouvelle infirmière remplace Madame FILLET partie à la retraite. Il s'agit de Madame Nolwenn GUENEHEC. Monsieur Jean-Charles RIELLE est le nouveau médecin de secteur.</p> <p>La nouvelle responsable de secteur du Giap Madame Yanique ROGUET remplace Madame Marie-Noëlle CLEMENTE.</p> <p><b>Études surveillées :</b></p> <p><b>Au niveau du lieu d'études :</b>  2 lieux à Meinier pour 16 élèves.  2 lieux à Jussy 24 élèves  Ces groupes sont formés par "les petits" et "les grands"  2 lieux/appuis à Presinge 11 élèves réunis (vu le petit effectif, l'appui et le lieu ont été réunis). Comme il y a peu de participants, ces groupes restent ouverts aux élèves nécessitant une aide ponctuelle.</p> <p><b>Au niveau de l'appui :</b>  A Meinier en division moyenne : 4 groupes ont été formés avec 4/5 élèves selon leurs difficultés. Il ne s'agit plus de modules, la formule a été changée après le bilan de l'équipe enseignante. Mais ces groupes restent pensés en fonction de l'objectif et de l'âge. Pour la division élémentaire, l'équipe enseignante va mettre en place un appui pendant le temps d'accueil. Une circulaire destinée aux parents est en cours d'élaboration.</p> <p>A Jussy 1 groupe d'appui avec 5 élèves a été organisé le jeudi de 12h25 à 13h25, donc en dehors des heures d'école.</p>
<p><b>2. Vie des écoles</b></p>	<p>A l'école de Meinier et de Jussy, les classes de 5<sup>ème</sup> primaire se sont inscrites à La Course de L'Escalade. Elles vont donc participer aux entraînements organisés par Santé'Escalade.</p> <p>Chaque année, plus de 3 millions d'enfants à travers le monde célèbrent le chemin de l'école. En Suisse romande, la journée « A pied à l'école » est coordonnée par l'ATE, en collaboration étroite avec les associations de parents d'élèves, les écoles et, suivant les cantons, la police locale et les milieux de la santé.</p> <p>Dans le cadre de la semaine de la mobilité organisée du 17 au 22 septembre, l'école de Jussy, avec l'Association des parents d'élèves, a participé, le jeudi 22, à la "journée internationale à pieds à l'école". L'APEJ tient à remercier la commune pour sa générosité. Les élèves ont reçus gilets et baudriers afin d'assurer leur visibilité et sécurité sur le chemin de l'école.</p> <p>Madame GROS relève également l'impact très positif de l'information donnée à l'école pour la marche de l'espoir. Cette manifestation aura lieu cette année le dimanche 9 octobre 2011. Les bénéfices de cette Marche seront attribués à divers projets concernant des enfants défavorisés d'Amérique latine, en particulier du Pérou. Des flyers ont été distribués mais également les enfants ont eu une présentation en classe.</p> <p>Monsieur A. PEREZ en profite pour remercier les mairies qui sponsorisent les marcheurs selon les kilomètres parcourus ou, en allouant une somme globale par école.</p>
<p><b>3. Projet d'établissement</b></p>	<p>Nous entrons dans la phase d'évaluation du premier projet de l'établissement. Le premier évaluateur du projet est l'établissement lui-même. L'évaluation externe, quant à elle, est de la responsabilité d'une équipe d'évaluateurs-trices du Service de la Recherche en Éducation (SRED). Elle ne peut être réalisée qu'avec la contribution de l'établissement. Chaque évaluateur est le répondant de 15 établissements au maximum. Cette évaluation externe des projets d'établissement de l'enseignement primaire (EvalEx) se déroule sous forme de questionnaires reçus par les enseignant-e-s puis d'une séance, conviant toutes les équipes enseignantes de l'établissement. Cette séance organisée par les animateurs du SRED se tiendra le jeudi 13 octobre 2011</p> <p>Les réunions EvalEx pour tous les établissements du canton auront lieu de février à novembre 2011. Celles-ci doivent être effectuées dans les meilleurs délais afin que l'analyse puisse être prise en compte par les établissements et les autorités du DIP pour le prochain cycle de projets.</p> <p>Les 90 projets d'établissement sont évalués individuellement. EvalEx s'intéresse prioritairement aux résultats obtenus (travail accompli, atteinte des objectifs, effets constatés) par le projet d'établissement. Le processus de mise en œuvre pourra être analysé dans la mesure où il aide à expliquer les résultats. Un des objectifs du projet d'établissement est évalué plus en profondeur. La direction de l'établissement choisit l'objectif qui lui apparaît le plus significatif ou le plus pertinent.</p>

	<p>Pour mémoire, les objectifs : 1.optimiser l'aide aux élèves en difficulté et 2.l'apprentissage de la citoyenneté et du mieux vivre ensemble</p> <p>Les membres du Conseil d'Établissement vont être amenés à formuler des commentaires sur le rapport. Le rapport provisoire est confidentiel. Les documents utiles vous parviendront par courriel prochainement.</p> <p>Les enseignants ont droit à 14 périodes de formation individuelle sur temps scolaire et 14 périodes de formation commune à l'école et/ou l'établissement. Cette année les formations communes doivent avoir un lien avec le nouveau Plan d'Enseignement Romand (PER) ou les Nouveaux Moyens d'Enseignement Romand (MER) et plus particulièrement "Mon Manuel de Français" (MMF). Meinier va suivre une formation sur MMF. Gy Jussy et Presinge une formation sur l'alimentation en lien avec le PER. De plus, Meinier va mettre en place des activités pédagogiques sur le thème de l'environnement.</p>
<p><b>4. Divers</b></p> <p><b>Meinier</b></p> <p><b>Jussy</b></p>	<p>Monsieur MORZIER souhaite connaître le processus à suivre par les parents dont l'enfant pourrait bénéficier de mesures d'aménagements scolaires en cas, par exemple, de dyslexie.</p> <p>En septembre 2009 est entrée en vigueur une directive concernant les aménagements scolaires pour des élèves souffrant de dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dysgraphie, dyspraxie. Cette directive est commune aux trois degrés d'enseignement. Son objectif est de définir les rôles et les responsabilités des acteurs dans l'accueil dans les écoles genevoises de ces élèves. Mais aussi d'établir la liste des aménagements particuliers pouvant être mis en place par les enseignant-e-s accueillant ces élèves dans leurs classes.</p> <p>Il est de la responsabilité des parents et des élèves eux-mêmes, selon leur âge, d'informer l'autorité scolaire du fait qu'ils souhaitent que le trouble soit pris en compte. Ils adressent alors au (SFSS) Secrétariat à la formation scolaire spéciale un dossier avec le formulaire ad hoc appuyé par les rapports des spécialistes qui suivent l'élève.</p> <p><a href="http://www.ge.ch/aides_financieres/formations/doc/formulaire_dys.doc">http://www.ge.ch/aides_financieres/formations/doc/formulaire_dys.doc</a></p> <p>En fonction de la réponse du SFSS la direction d'école décide des mesures et des aménagements nécessaires et les communique aux parents et aux enseignants. La direction générale est mise au courant de l'ensemble des situations. Lors des passages entre les différents degrés d'enseignement, les directions d'école veillent à faire parvenir les informations détaillées sur les élèves ayant des besoins particuliers liés à un des troubles traités par cette directive.</p> <p>Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site ETIDEP (Espace de Travail, d'Information et de Documentation de l'Enseignement Primaire)</p> <p><a href="http://icp.ge.ch/ep/etidep/spip.php?article626">http://icp.ge.ch/ep/etidep/spip.php?article626</a></p> <p>Malgré la bande devant l'école les parents déposent encore les enfants au milieu de la route. Madame STEINER s'interroge sur la fréquentation du préau pendant les heures scolaires. Qu'en-est-il du règlement à ce sujet, est-ce une décision communale ?</p> <p>Madame GROS nous relate un accident qui a eu lieu en date du 1<sup>er</sup> juillet à l'école de Jussy. Un portail est mis en cause. Il est parfois ouvert, d'autres fois fermé et semble s'ouvrir dans les deux sens. La commune a déjà supprimé beaucoup d'installations telles que les perches, les barres fixes. Néanmoins, dès le lendemain de notre séance, la municipalité a décidé de bloquer les portails des tennis en position ouvert durant la semaine.</p> <p>Ce n'est pas en augmentant la surveillance dans le préau que l'on résoudra ce genre de problèmes. Il y en va aussi de la responsabilité des usagers d'utiliser l'espace et les installations de manière adéquate.</p> <p>Madame GROS demande à la commune s'il serait possible d'interdire le parking au début de la route des Beillans venant de la route de Jussy. Les voitures ont actuellement le droit de se parquer de l'écriteau, placé au début des vignes, jusqu'au passage piéton. Cela rend la route étroite, difficilement praticable et dangereuse.</p> <p>Des enfants se déplacent en trottinette sur le mur de l'école. Merci aux enseignant-e-s de rappeler aux élèves les dangers de telles pratiques. Par ailleurs, la sortie du préau avec les vélos est souvent inadéquate. C'est aussi aux parents de rendre attentifs leurs enfants des dangers sur le chemin de l'école. Il serait judicieux de profiter de la venue de la police, pour l'information sur la sécurité routière, afin d'évoquer avec les élèves les dangers liés à leur lieu de vie et leurs déplacements jusqu'à l'école. Le TCS propose également des ateliers de prévention très intéressants mais très demandés.</p>

<b>Presinge</b>	<p>Les enseignantes sont submergées de "papier" à distribuer, voire de coupons réponse à recueillir. Elles se demandent pourquoi les demandeurs ne distribuent pas eux-mêmes leurs flyers.</p> <p>Monsieur PEREZ rappelle que les autorisations de distribution sont données, d'une part par la Direction Générale, et d'autres par lui directement. Il souhaite favoriser les partenaires et remercie les enseignantes de continuer à distribuer ce qui leur est donné.</p> <p>En ce qui concerne des talons réponse à recueillir, une boîte aux lettres résoudrait le problème.</p>
<b>4. Planning des séances</b>	<p>La prochaine séance aura lieu le lundi 6 février 2012 à 19 heures à l'école de Meinier.</p> <p>Dans le courant du mois de mai 2012 auront lieu les élections des nouveaux membres du Conseil d'Établissement. En temps utile, le DIP donnera tous les renseignements y relatif.</p>

Séance levée à 20.20 AM  
7 10 2011/

**Pour tout courrier électronique à Monsieur Serge BROQUARD  
représentant des parents des écoles de Gy et Presinge :**

**[sbroquard@bluewin.ch](mailto:sbroquard@bluewin.ch)**